

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU 13 MARS 2008**

Procès-verbal de la séance spéciale du jeudi, 13 mars 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Daniel Blais

Louise Turmel

\*Éric Blanchette

Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCAION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation selon la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Développement résidentiel - Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
  - 1.1. Offres d'achat;
    - 1.1.1. Les Habitations Maléju (Médéric Tardif);  
(lots 3 986 198/3 986 199, 3 986 200/3 986 201,  
3 986 206/3 986 207)
    - 1.1.2. Construction J.P. Pouliot inc.;  
(lots 3 986 186, 3 986 194, 3 986 195)
    - 1.1.3. 9159-1263 Québec inc.;  
(lots 3 986 174, 3 986 175, 3 986 177)
2. Période de questions;
3. Clôture et levée de la séance.

2008-03-73

**1. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN - PHASE 2**

**1.1. Offres d'achat**

**1.1.1. Les Habitations Maléju (Médéric Tardif)**

(lots 3 986 198/3 986 199, 3 986 200/3 986 201, 3 986 206/3 986 207)

ATTENDU QUE Les Habitations Maléju a déposé une offre d'achat pour trois (3) terrains destinés à la construction de maisons jumelées situés dans le développement résidentiel, propriétés de la municipalité de Saint-Isidore;

ATTENDU QUE la résolution no 2008-03-63 stipule que le conseil doit être avisé avant toute signature d'un éventuel et même propriétaire et /ou promoteur désirant acquérir plus d'un (1) terrain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat et l'acte de vente et ce, relativement aux lots 3 986 198/3 986 199, 3 986 200/3 986 201, 3 986 206/3 986 207 situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2» avec le futur acquéreur Les Habitations Maléju (Médéric Tardif).

Adoptée

**1.1.2. Construction J.P. Pouliot inc.**

(lots 3 986 186, 3 986 194, 3 986 195)

ATTENDU QUE Construction J.P. Pouliot inc. a déposé une offre d'achat pour trois (3) terrains destinés à la construction de maisons unifamiliales situés dans le développement résidentiel, propriétés de la municipalité de Saint-Isidore;

2008-03-74

ATTENDU QUE la résolution no 2008-03-63 stipule que le conseil doit être avisé avant toute signature d'un éventuel et même propriétaire et /ou promoteur désirant acquérir plus d'un (1) terrain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat et l'acte de vente et ce, relativement aux lots 3 986 186, 3 986 194, 3 986 195 situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2» avec le futur acquéreur Construction J.P. Pouliot inc.

Adoptée

\* Le conseiller Éric Blanchette arrive à la séance à 19 heures 15.

**1.1.3. 9159-1263 Québec inc.**

(lots 3 986 174, 3 986 175, 3 986 177)

La conseillère Louise Turmel propose d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat et l'acte de vente et ce, relativement aux lots 3 986 174, 3 986 175, 3 986 177 situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2» avec le futur acquéreur 9159-1263 Québec inc.

La présente proposition n'étant pas appuyée par aucun membre du conseil, monsieur le maire demande le vote:

Pour: Louise Turmel  
Contre: Éric Blanchette  
Demande de report: Daniel Blais, Hélène Jacques

Monsieur le maire accepte que le présent sujet soit reporté.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2008-03-75

**3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 05.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2008.

Clément Morin  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*